

**PROCÈS VERBAL
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

du lundi 15 décembre 2025

à 16h00

(Convocation en date du lundi 8 décembre 2025)

Présidence de : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

Secrétaire de Séance : Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 51

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 49

Membres présents : 43

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON) - Conseiller communautaire, M. Michel BLAISE (BELLAING) Conseiller communautaire, Mme Carole LELEU (BRILLON) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) - Conseiller communautaire, Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN) – Vice-Présidente, M. Régis ROUSSEL (EMERCHICOURT) - Conseiller communautaire, M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) - Vice-Président, M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN) - Conseiller communautaire, Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) - Conseillère communautaire, M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE) - Conseiller communautaire, M. André DESMEDT (HASNON) - Conseiller communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Vice-Président, Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Paul COMYN (HERIN) - Conseiller communautaire, M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) Conseiller communautaire, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Conseiller communautaire, M. Jean-Claude MESSAGER (LECELLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) – Vice-Présidente, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAING) - Conseiller communautaire, M. Jean-François HOURDEAU (MAULDE) - Conseiller communautaire, M. Gérald THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Bruno LEJEUNE (OISY) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) – Vice-Président, Mme Stéphanie WATTIEZ (THIANT) - Conseillère communautaire, M. Bernard CARON (WALLERS) - Conseiller communautaire, Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) Conseillère communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire, M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) - Conseiller communautaire

M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) a quitté la séance à 17h30 ; il a donné pouvoir à M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) à compter de la délibération n°25/235B.

M. Charles LEMOINE (ROEULX) est arrivé à 17h48 ; il a pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°25/240B.

Membres absents excusés avant donné pouvoir : 6

M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (RAISMES), M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN) a donné pouvoir à M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY), Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES), M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES) a donné pouvoir à M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND), M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLÉ) a donné pouvoir à M. Jean-Paul COMYN (HERIN), M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) a donné pouvoir à M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN)

Membres absents excusés : 2

M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT), M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX)

INTERVENTION ORALE

✓ Présentation des conclusions de l'étude sur la TEOMI
Par Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI et M. Quentin LE CAM pour le Bureau d'Etudes, ECOGEOS.

Présence de M. Didier, RYCHLAK, M. David CHENEL, Mme Dominique ADEL, Mme Cécile DELSART et M. Berkins BIENAIME pour le SIAVED.

Cf. Annexe 1

DÉLIBÉRATIONS

25/227B Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural Hauts-de-France (SAFER) : Renouvellement de la convention cadre 2026-2030

La SAFER Hauts-de-France est un partenaire avec qui La Porte du Hainaut travaille depuis une dizaine d'années déjà, qui est chargée de protéger les terres agricoles et naturelles, de préserver l'environnement et de garantir un marché foncier rural transparent.

La dernière convention cadre arrive à échéance au 31 décembre 2025. Il est donc proposé de renouveler cette convention pour permettre un partenariat sur différents sujets :

- La création de réserves foncières, études, négociations ou actions liées à l'habitat, au développement économique, à la protection des ressources naturelles et la gestion de l'eau,
- L'accompagnement à la réalisation des objectifs du Plan Alimentaire Territorial.

Cette nouvelle convention cadre prendra effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 5 ans.

Elle prévoit également un abonnement à l'outil cartographique VIGIFONCIER.

Pour produire d'autres effets, elle devra être complétée, pour chaque thématique, par la signature de conventions opérationnelles délimitant les prestations à réaliser.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention avec la SAFER ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'autoriser Monsieur le Président à verser à la SAFER un forfait annuel de 2 200 € HT sur présentation d'une facture, pour l'abonnement à l'outil cartographique VIGIFONCIER.
- d'acter que les crédits budgétaires seront prévus dans le cadre du Budget Primitif 2026 et affectés sur la ligne de gestion FONC 632 65811 DAE ECO_ASS_ET.

Adoptée à l'unanimité

25/228B Agence de Développement et d'Urbanisme (ADU) Sambre Avesnois Hainaut Thiérache : Convention de soutien 2024-2025 - Autorisation de signature d'un avenant technique et financier n°1

La Porte du Hainaut innove et s'organise pour faire de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) un levier clé de son avenir économique.

Pour y parvenir, la collectivité s'est engagée dès juillet 2024 dans un partenariat avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme (ADU) visant à créer une TOILE®ESS, un outil innovant de diagnostic, d'aide à la décision mais aussi de prospective et d'échanges.

L'ESS est un secteur aux contours encore flous. La TOILE® permettra de mieux cerner ses enjeux sur le territoire et surtout de fédérer les acteurs autour d'une dynamique commune.

Pour réussir ce projet ambitieux, l'ADU réalisera, en plus de la TOILE®, un rapport prospectif sur l'ESS à La Porte du Hainaut. Un important travail de collaboration a été engagé avec plusieurs réunions et huit versions de travail de la toile ESS.

Mais ce projet, compte tenu de sa complexité demande du temps et le calendrier initialement fixé n'a pu être tenu.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer l'avenant financier de la convention de l'ADU octroyant une subvention à hauteur de 7 500 €.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense seront prévus au Budget Primitif 2026 et seront affectés à la ligne de gestion 028-65748-2P2T-PROS_TERR du Pôle Prospective, Projet de Territoire Transversalité (2P2T).

Adoptée à l'unanimité

25/229B Association Réseau Vélo & Marche : Cotisation 2026

La Porte du Hainaut souhaite confirmer son adhésion à l'association Réseau Vélo & Marche pour l'année 2026.

Pour rappel, cette association regroupe plus de 450 collectivités engagées dans le développement des mobilités actives, notamment le vélo et la marche.

Cela s'inscrit dans la volonté de La Porte du Hainaut de poursuivre et renforcer ses actions en faveur d'une mobilité plus durable notamment par le développement des infrastructures cyclables. Elle vient compléter les partenariats déjà en place tels que celui avec l'ADAV.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'accepter le versement de la cotisation annuelle 2026 d'un montant de 3 977 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables nécessaires à la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense seront à inscrire au Budget Primitif 2026 et affectés à la ligne de gestion 87-6281-AMT-DEP_DOUX.

Adoptée à l'unanimité

25/230B Mobilités : Renouvellement de la convention entre La Porte du Hainaut et l'Association Droit Au Vélo (ADAV) 2026 et subvention

Pour poursuivre sa politique en faveur de l'écomobilité et du vélo, La Porte du Hainaut souhaite renforcer le partenariat, engagé depuis 2023, avec l'Association Droit Au Vélo (ADAV).

Cette association encourage activement les modes de déplacement respectueux de l'environnement, tels que la marche et le vélo, en alternative à la voiture individuelle.

Elle œuvre également pour la sécurité des cyclistes et des piétons, tout en combattant les incivilités et la violence routière. À travers la promotion d'un urbanisme apaisé, l'ADAV participe à la transformation des espaces publics et accompagne les collectivités dans la conception d'aménagements sécurisés en valorisant les bénéfices de la mobilité active pour la santé et l'environnement et apporte son expertise technique.

Enfin, elle contribue à une meilleure connaissance des usages du vélo grâce à la collecte de données, notamment via la carte de la cyclabilité des Hauts-de-France, véritable outil d'aide à la décision.

De son côté, La Porte du Hainaut s'engage à associer l'ADAV aux projets d'aménagement cyclable portés sur le territoire, facilite les échanges entre l'association et les communes désireuses de développer des itinéraires doux et partage les données de mobilité non sensibles utiles à l'analyse et à la planification.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la convention de partenariat avec l'Association Droit Au Vélo du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.
- d'attribuer une subvention de 7 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptable nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que ses éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits budgétaires dédiés à cette adhésion seront prévus dans le cadre du Budget Primitif 2026 et affectés sur la ligne de gestion 87-65748-AMT-DEP_DOUX.

Adoptée à l'unanimité

25/231B Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - Budget prévisionnel FSE+ du 01/01/2025 au 31/12/2025

Pour l'année 2025, le PLIE a déposé une demande de subvention FSE+ auprès de l'Organisme Intermédiaire Europe En Hainaut, intitulée « Accompagnement renforcé des participants PLIE ».

Cette demande ainsi que le tableau relatif au budget prévisionnel font apparaître le titre de l'action, le budget annuel, la sollicitation européenne, les contreparties locales ainsi que les dépenses.

Le Bureau Communautaire décide :

- de valider le Budget Prévisionnel du PLIE pour l'année 2025 à hauteur de 741 023,54 €.
- de valider le taux d'intervention du FSE+ à hauteur de 79,15%, soit 586 526,70 €.

Adoptée à l'unanimité

25/232B Parc d'activités "Les Pierres Blanches" à Denain - Cession d'un terrain non bâti à la SAS TERENVI (AY 356)

La société TERENVI est spécialisée dans l'aménagement d'espaces verts et a décidé de regrouper 3 activités sur un site situé sur le Parc d'Activités "Les Pierres Blanches" à Denain. Cependant, les activités qui seront présentes nécessitent une plateforme de stockage qui est insuffisante sur le site en cours d'acquisition.

La société a donc exprimé le souhait d'acquérir le terrain voisin appartenant à La Porte du Hainaut.

Le Bureau Communautaire décide :

- de vendre à la société TERENVI, ou toute personne morale s'y substituant après accord de La Porte du Hainaut, dans les conditions exposées ci-dessus, un terrain non bâti sur le Parc d'Activités « Les Pierres Blanches » à Denain, cadastré section AY n°356, d'une superficie de 2 879 m², sous réserve d'un éventuel bornage, au prix de 20 € HT/m², soit un prix prévisionnel de 57 580 € HT.
La vente est assujettie à la TVA. Son montant sera ajouté au prix de vente. Les frais, impôts et taxes inhérents à la régularisation de l'acte seront supportés par l'acquéreur.
- de prévoir que Monsieur le Président puisse se prévaloir de la caducité de la présente délibération à défaut de signature de l'acte authentique sans autre motif dans un délai de 12 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer un avant-contrat ainsi que ses éventuels avenants sans incidence financière et/ou l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

- d'acter que la recette liée à cette cession sera à prévoir au Budget Primitif 2026 et encaissée sur le ligne de gestion 632-7015-DAE-ZAE_LPB.

Ne prend pas part à la discussion et au vote :
M. Gérald THURU (Millonfosse).

Adoptée à l'unanimité

25/233B Territoires d'Industrie : Poursuite du dispositif en 2026

Afin de relancer les dynamiques industrielles de la France, l'Etat a créé en 2019 un dispositif contractuel appelé « Territoires d'Industrie » en partenariat avec les collectivités territoriales.

A ce jour, ce sont 183 territoires labellisés « Territoires d'Industrie » qui couvrent le territoire national, dont celui regroupant les Communautés d'Agglomération Valenciennes Métropole, La Porte du Hainaut, Maubeuge Val de Sambre, Cambrai, Caudrésis-Catésis et Douaisis et les Communautés de Communes Coeur de l'Avesnois, Pays de Mormal et Sud Avesnois, ainsi que la CCI Grand Hainaut Hauts-de-France.

Ce dispositif permet d'apporter un appui aux entreprises, au territoire ainsi que piloter l'animation du programme.

Pour La Porte du Hainaut, ce sont 57 M€ de projets d'investissements recensés et 90 créations d'emplois prévisionnels sur 2024-2025.

La nouvelle convention partenariale définit les contributions des parties précitées pour le portage salarial, le pilotage et le financement des Chefs de projet « Territoires d'Industrie » sur une durée d'une année.

Le Bureau Communautaire décide :

- de poursuivre l'engagement de La Porte du Hainaut au programme Territoires d'Industrie en 2026.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des actes juridiques et comptables relatifs à la présente délibération et notamment à signer la convention de partenariat pour l'année 2026 ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- de contribuer à hauteur de 14 332 € au financement des postes de chefs de projet, à cette fin (plan de financement prévisionnel repris à la convention).
- d'acter que les crédits liés à cette dépense seront à inscrire au Budget Primitif 2026 sur la ligne de gestion 62-65748-DAE-ECO_ASS_ET.

Adoptée à l'unanimité

25/234B Zone d'Activités des Soufflantes - Escaudain/Lourches : Installation d'un centre de données numériques

Le développement d'un écosystème numérique dynamique, innovant et compétitif appelle des infrastructures numériques nouvelles sur le territoire de La Porte du Hainaut.

Une partie de cet écosystème a également vocation à répondre aux enjeux de souveraineté concernant le traitement des données.

La France, grâce à son énergie disponible, fiable et largement décarbonée, peut, par ailleurs, contribuer à l'émergence d'un secteur numérique moins émetteur en CO2.

Pour ces raisons, outre les acteurs français du secteur, tels que les fournisseurs de services cloud et de puissance de calcul pour l'Intelligence Artificielle, de nombreux acteurs ont fait part de leur souhait d'investir en France.

La Porte du Hainaut est propriétaire d'un foncier à vocation économique situé sur la Zone d'Activités des Soufflantes à Escaudain, sur les anciens hauts fourneaux d'Usinor.

Ainsi, la candidature de La Porte du Hainaut à l'appel à projets lancé par l'Etat en 2024 a permis d'être retenue parmi les 55 sites dans le cadre des « sites clefs en main France 2030 ».

En parallèle, la Région Hauts-de-France a sacré ce foncier dans le cadre du Schéma Régional

d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) en qualité de Projet d'Envergure Régionale sur des filières d'avenir d'activités numériques et digitales. Enfin, l'Etat et l'entreprise RTE ont identifié ce site en « FAST TRACK » permettant de réserver une puissance électrique importante aux porteurs de projets pouvant bénéficier d'une procédure de raccordement accélérée.

La Porte du Hainaut a donc saisi l'opportunité afin de faire émerger localement un nouvel écosystème autour d'un centre de données, pour répondre d'une part à la forte demande des acteurs du secteur aux enjeux de souveraineté des données mais surtout afin de poursuivre la résilience du territoire et proposer des nouvelles perspectives économiques et panser définitivement les plaies laissées par la fermeture d'Usinor.

Afin de sélectionner la proposition la plus satisfaisante pour valoriser ce foncier, en tirer le meilleur prix de cession et orienter son usage futur vers un data center, La Porte du Hainaut a fait le choix de recourir à une procédure de mise en concurrence et de s'associer à un réseau de partenaires locaux.

4 candidats ont envoyé leur candidature dans les temps le 25 juillet dernier. Après analyse des candidatures, 3 sont invités aux auditions de la mi-novembre et 2 sont lauréats : AWS et DATA4.

Ces 2 lauréats ont envoyé leur lettre d'intention d'achat du foncier le 1^{er} décembre 2025.

Une réunion de l'exécutif s'est tenue le 3 décembre en vue d'analyser les projets reçus et produire un rapport d'analyse sur les critères suivants : expérience du candidat, aménagement, retours attendus, environnement et performance technique.

Après analyse, le candidat DATA4 arrive en 1^{ère} position, AWS en 2^{nde} position.

Le candidat DATA4 porte un projet d'aménagement visant 700 MW brut de capacité utile sur les 38 hectares sur un site pensé en harmonie avec son environnement et dans le respect du Projet de Territoire.

Avec 2 400 emplois directs, indirects et semi-directs annoncés, un projet de création d'un véritable campus, cet acteur Français répond pleinement aux enjeux du territoire et du renouveau social et économique.

Le Bureau Communautaire décide :

- de retenir DATA4 comme lauréate de l'appel à projets.
- de vendre à DATA4, ou toute personne morale qu'elle se substituerait dans les conditions stipulées à la promesse, dans les conditions susmentionnées, le foncier situé sur les communes de Lourches et d'Escaudain d'une surface d'environ 346 555 m², sous réserve d'arpentage, composé sur la commune d'Escaudain, des parcelles cadastrées section AP n°26, n°63 et n°64 pour partie, et sur la commune de Lourches de la parcelle cadastrée AM n°1, au prix de 200 € HT/m² de terrain vendu dont seront déduits, en tout ou partie, les coûts de remise en état environnemental du site, dans des conditions qui seront définies au sein de la promesse soit par compensation de partie du prix de vente, soit par remboursement sur présentation de factures, en vue d'y réaliser le projet présenté. Ainsi, le prix sera par principe payé comptant en totalité au jour de l'acte de vente sauf éventuellement la partie afférente à la prise en charge desdits coûts qui pourra être réglée à terme et par compensation.
La vente est assujettie à la TVA. Son montant sera ajouté au prix de vente. Les frais, impôts et taxes inhérents à la régularisation de l'acte seront supportés par l'acquéreur.
- de prévoir que La Porte du Hainaut puisse se prévaloir de la caducité de la présente délibération à défaut de signature de la promesse dans un délai de 6 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les actes juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment de procéder à la signature de la promesse synallagmatique de vente, de l'acte authentique de vente ainsi que de tous actes complémentaires nécessaires.
- d'acter que la recette liée à cette cession sera encaissée sur l'imputation comptable 7015 sur le Budget annexe 413 opération LES SOUFFLANTES.

Adoptée à l'unanimité

25/235B Qualité de l'air : ATMO Hauts-de-France - Renouvellement adhésion 2026

Depuis 2005, La Porte du Hainaut est engagée dans un partenariat avec l'ATMO Hauts-de-France, association de référence pour la surveillance et l'analyse de la qualité de l'air et la mise en œuvre d'actions de prévention et d'amélioration.

L'ATMO mène une veille continue de la qualité de l'air sur le territoire communautaire et cela fait l'objet d'un rapport annuel.

Il en ressort que les efforts collectifs n'ont pas été vains. Au global, la qualité de l'air sur La Porte du Hainaut s'améliore au regard des normes actuelles.

Mesurer, informer, sensibiliser sont donc des dynamiques à maintenir et à poursuivre.

L'ATMO a également animé des ateliers pédagogiques dans les écoles du territoire en sensibilisant 150 élèves de classes primaires. Elle a aussi permis de former élus et techniciens aux enjeux réglementaires de la qualité de l'air intérieur.

Le Bureau Communautaire décide :

- de renouveler l'adhésion à l'ATMO Hauts-de-France pour l'année 2026 pour un montant de 32 765 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense seront à inscrire au Budget Primitif 2026 et seront affectés à la ligne de gestion ENV-74-QUAL_AIR-6281.

Ne prennent pas part à la discussion et au vote :

M. Bruno SALIGOT (Escaudain), élu membre du Conseil d'Administration de l'ATMO,
M. Jean-Marie TONDEUR (Marquette-en-Ostrevant), élu membre du Conseil d'Administration de l'ATMO.

Adoptée à l'unanimité

25/236B Aides à la pierre : Octroi de subventions et/ou d'agrément pour le logement social

La délibération aborde l'octroi de subventions pour le logement social pour cette fin d'année 2025.

15 opérations de construction et acquisition-amélioration sur les communes d'Escaudain, Hérin, La Sentinel, Lieu-Saint-Amand, Neuville-sur-Escaut et Saint-Amand-les-Eaux pour un montant de 525 360 € pour La Porte du Hainaut et 1 384 256 € pour l'Etat.

4 opérations de réhabilitation sur les communes de Denain, Douchy-les-Mines, Escaudain, Escautpont et Lourches pour un montant de 533 500 € pour La Porte du Hainaut et 389 622 € pour l'Etat.

Au total pour cette année 2025, ce sont 431 logements financés en offre nouvelle, 276 logements financés en réhabilitation pour un montant total de près de 2,3 M€ sur l'enveloppe déléguée des aides à la pierre de l'Etat et près de 1,4 M€ sur l'enveloppe de La Porte du Hainaut.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'octroyer, à la fois pour le compte de l'Etat et pour le compte de La Porte du Hainaut, au titre des aides complémentaires, les subventions et agréments portant sur les opérations de logements sociaux, dont le détail est annexé à la présente délibération, conformément à la programmation actualisée en Conseil Communautaire. Le montant des subventions calculées au vu des plans de financement prévisionnels doit être considéré comme un montant maximum.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des conventions relatives aux opérations financées relevant de l'article D.331-76-5-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires au versement des subventions.

- d'acter que l'opération millésimée ALS25 est portée à 1 369 953 €. L'opération millésimée DALP25 est, quant à elle, portée à 2 286 006 €. Dans le cadre du Budget Primitif 2025, les Autorisations de Programme (AP) 703 (programme ALS, pour le compte de La Porte du Hainaut) et 704 (DALP, pour le compte de l'Etat) feront l'objet d'une actualisation, par délibération, afin de tenir compte de ces montants.

Opération	Code Projet	Exercice	COMMUNES	Adresse	Opérateur	Nb PLAF dont RO	Nb US dont RO	Nb PLS	Nb PSLA	Nb PAM	Nb PALUL OS FNAP	Sub_Etat	Sub_La Porte du Hainaut
Réhabilitation	172_005_A	2025	DENAIN	Cité Labret, Hertain et Martin	SIGH	0	0	0	0	92	0	0,00 €	390 500,00 €
Réhabilitation	179_002_A	2025	DOUCHY LES MINES	42 rue de la fontaine	SIGH	0	0	0	0	0	1	7 086,00 €	1 000,00 €
Construction	205_001_A	2025	ESCAUDAIN	ZAC du Collège - îlot F	HABITAT DU NORD	4	10	0	0	0	0	25 808,00 €	21 000,00 €
Construction	205_001_B	2025	ESCAUDAIN	ZAC du Collège - îlot G2	HABITAT DU NORD	3	6	0	0	0	0	19 356,00 €	13 500,00 €
Construction	205_001_D	2025	ESCAUDAIN	ZAC du Collège - îlot E	SIGH	1	1	4	0	0	0	6 452,00 €	11 160,00 €
Construction	205_001_C	2025	ESCAUDAIN	ZAC du Collège - îlot B1	SIGH	0	7	4	0	0	0	0,00 €	20 460,00 €
Construction	205_001_G	2025	ESCAUDAIN	ZAC du Collège - îlot I	SIGH	14	9	5	0	0	0	77 424,00 €	45 240,00 €
Réhabilitation	207_001_A	2025	ESCAUTPONT	Cité Thierry Nouvelle	MAISONS & CITES	0	0	0	0	0	54	382 536,00 €	108 000,00 €
Construction	302_001_A	2025	HERIN	Rue Danton	HABITAT DU NORD	6	14	0	0	0	0	38 712,00 €	40 000,00 €
Construction	302_002_A 302_002_B	2025	HERIN	Rue Emile Zola	MAISONS & CITES	12	19	8	6	0	0	93 904,00 €	55 000,00 €
Construction	564_003_A	2025	LA SENTINELLE	Le Vignoble_Phase 3	SIGH	2	2	4	0	0	0	12 904,00 €	12 000,00 €
Construction	564_002_C	2025	LA SENTINELLE	Rue des 3 soldats canadiens - Parc de Pauline - PSLA	MAISONS & CITES	0	0	0	4	0	0	0,00 €	0,00 €
Construction	564_004_A	2025	LA SENTINELLE	Friche Doublet - Résidence Jeunes Actifs	MAISONS & CITES	18	0	0	0	0	0	116 136,00 €	72 000,00 €
Construction	564_004_B	2025	LA SENTINELLE	Friche Doublet - Résidence Intergénérationnelle	MAISONS & CITES	7	27	26	0	0	0	45 164,00 €	63 000,00 €
Construction	348_001_A	2025	LIEU SAINT AMAND	Lotissement communal - Beguinage- rue Gustave Ansart	SIGH	6	4	5	0	0	0	38 712,00 €	8 000,00 €
Réhabilitation	361_002_A	2025	LOURCHES	Rue Jules Guesde	SIGH	0	0	0	0	17	0	0,00 €	34 000,00 €
Construction	429_001_A	2025	NEUVILLE SUR ESCAUT	Quartier Brosselotte - rue des Dr Wallon Leducq	HABITAT DU NORD	0	0	10	0	0	0	0,00 €	0,00 €
Acquisition - Amélioration	526_003_A	2025	SAINT AMAND LES EAUX	42 rue du Brûlé - Résidence Jeunes Actifs	VILOGIA	8	7	0	0	0	0	291 616,00 €	75 000,00 €
Acquisition - Amélioration	526_003_B	2025	SAINT AMAND LES EAUX	42 rue du Brûlé - Résidence Séniors	VILOGIA	9	26	8	0	0	0	618 068,00 €	89 000,00 €
TOTAL Agréments et financements du 15/12/2025						90	132	77	10	109	55	1 773 878,00 €	1 038 860,00 €
TOTAL ANNEE 2025						123	184	106	18	188	88	2 286 006,00 €	1 369 953,00 €

Les subventions indiquées sont des subventions maximum et prévisionnelles.

Adoptée à l'unanimité

25/237B Rachat du patrimoine de SIA Habitat par SIGH : Transfert des garanties d'emprunt

SIGH et SIA Habitat procèdent actuellement à un échange de patrimoine qui sera effectif au 1^{er} janvier 2026. SIGH achète ainsi à SIA, 4 510 logements sur le territoire de La Porte du Hainaut afin de se recentrer et gagner en efficacité sur le territoire.

Les prêts contractés par SIA sont donc transférés à SIGH, avec l'accord de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette opération nécessite que soient également transférées les garanties accordées précédemment par La Porte du Hainaut à SIA Habitat, à hauteur de 100% pour l'ensemble des prêts, pour la durée résiduelle des prêts.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser le maintien des garanties accordées à SIA Habitat pour les emprunts transférés à la SIGH soit pour un montant total de 99 607 411,15 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents juridiques et financiers se rapportant à la présente délibération.

Ne prend pas part à la discussion et au vote :

M. Éric BLONDIAUX (La Sentinel), élu membre du Conseil d'Administration de SIGH.

Adoptée à l'unanimité

25/238B Rachat du patrimoine de SIA Habitat par SIGH : Garantie de l'emprunt lié au versement d'une soulte

Dans la continuité du processus évoqué précédemment, l'achat de patrimoine de SIA Habitat par SIGH génère le versement d'une soulte. Cette soulte, résultat de la différence entre l'achat et la vente, s'élève à 78 M€ pour le patrimoine présent sur l'arrondissement, dont 70% sur La Porte du Hainaut. SIGH a limité le recours aux garanties des collectivités locales, le montant strictement nécessaire prêté par la Banque des Territoires s'élève à 12 M€.

Les risques encourus par la collectivité ont été mesurés par La Porte du Hainaut. Il en ressort qu'il s'agit d'une opération sécurisée et encadrée réglementairement, que le mécanisme de refinancement de SIGH est équilibré, que les 2 bailleurs ne sont pas classés "à risque" par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser la garantie de l'emprunt consenti par la Banque des Territoires à la SIGH, dans le cadre du rachat de la soulte à SIA Habitat, pour un montant de 12 019 989,02 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de garantie de prêt ainsi que tous documents juridiques et financiers se rapportant à la présente délibération.

Ne prend pas part à la discussion et au vote :

M. Éric BLONDIAUX (La Sentinel), élu membre du Conseil d'Administration de SIGH.

Adoptée à l'unanimité

25/239B Programme d'Intérêt Général (PIG) "Pour un habitat privé bien rénové" 2026-2028 - Mission de suivi-animation : Autorisation de signature du marché

Avec un parc de logements à dominante d'habitat individuel ancien et énergivore, occupé par une population aux ressources modestes, La Porte du Hainaut, par la mise en place de différentes opérations programmées, ambitionne d'en poursuivre la rénovation.

Le troisième Programme d'Intérêt Général (PIG) arrivant à échéance au 31 décembre 2025, La Porte du Hainaut a donc procédé au lancement d'une consultation ayant pour objet le suivi et l'animation par un prestataire de son quatrième PIG.

Le nouveau marché, d'une durée de 3 ans reconductible tacitement deux fois pour une durée d'un an (soit 5 ans au maximum), comprend :

- Une partie fixe, réglée à prix global et forfaitaire, relative aux missions de promotion, d'information des ménages, de suivi, bilan et évaluation du programme,
- Une partie variable, traitée à prix unitaire, relative aux missions de suivi individuel des propriétaires tout au long de leur projet de rénovation.

Après analyse, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 2 décembre dernier a retenu l'offre proposée par le soumissionnaire suivant : CITEMETRIE.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer le marché avec l'attributaire susmentionné pour un montant de 127 900 € HT annuel, soit 383 700 € HT pour 3 ans concernant la partie fixe. Le règlement des missions relevant de la partie variable sera effectué par application des prix unitaires définis au bordereau de prix unitaires.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense seront à prévoir au Budget Primitif 2026 et seront affectés à la ligne de gestion Gestionnaire HAB – Fonction 588 – Nature 611 – Service HAB – Opération PIG26-28-Antenne du Budget Principal OP_PP01.

Adoptée à l'unanimité

25/240B Gestion des aires d'accueil des gens du voyage : Réalisation d'une Aire de Grands Passages - Autorisation signature de la Convention financière avec Valenciennes Métropole

Depuis 2017, La Porte du Hainaut dispose de 96 places d'accueil pour les gens du voyage réparties sur les communes de Denain, Escaudain, Raismes-Wallers et Trith-Saint-Léger. Le Schéma Départemental prévoit, depuis 2012, la création d'une Aire de Grands Passages d'arrondissement avec Valenciennes Métropole.

Dans l'attente de la définition d'un site commun, les villes de Neuville-sur-Escaut et de Fresnes-sur-Escaut avaient proposé des terrains qui ont été peu utilisés par les voyageurs. Depuis 2023, le site des « Hauts-de-Lorette » à Condé-sur-l'Escaut est prisé des voyageurs. Valenciennes Métropole a donc décidé, en accord avec la ville, de le pérenniser en vue d'accueillir les voyageurs.

Les 2 Agglomérations ont donc convenu de réaliser l'Aire de Grands Passages selon les modalités suivantes :

- Etudes environnementales et Maîtrise d'œuvre lancées par Valenciennes Métropoles,
- Aménagement par Valenciennes Métropole d'un terrain de 4 hectares minimum, disposant d'un accès routier, accès à l'eau et l'électricité, conformément au décret en vigueur.

Compte tenu de l'ingénierie déjà déployée par Valenciennes Métropole et du coût estimatif des travaux d'aménagement et de fonctionnement, La Porte du Hainaut aura à sa charge :

- 50% des coûts liés aux accueils estivaux avant la mise en service de l'Aire en fonctionnement et en investissement pour 2023, 2025 et 2026,
- 70% des coûts liés au fonctionnement de l'Aire de grands passages à partir de 2027,
- 60% des dépenses liées à l'investissement pour l'aménagement de l'Aire pérenne.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière et ses éventuels avenants sans incidence financière, ainsi que tous documents juridiques et financiers se rapportant à la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense seront prévus au Budget Primitif 2026 du Budget Principal et affectés sur les lignes de gestion en fonctionnement 554-657358-HAB-AAGV et en investissement 554-20415331-HAB-AAGV.

Adoptée à l'unanimité

25/242B Contrat Local de Santé : Soutien à l'association FACE MEL HAINAUT pour l'organisation de stages collectifs

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, La Porte du Hainaut s'est engagée aux côtés de l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans un plan visant à renforcer l'attractivité du territoire en faveur de l'accès aux soins.

C'est ainsi que depuis plus d'un an, La Porte du Hainaut œuvre pour permettre aux collégiens du territoire la découverte des métiers de la santé.

En effet, les élèves s'orientent généralement vers des métiers qu'ils connaissent, qui sont socialement visibles et qui se trouvent à proximité de leur domicile. S'ils s'orientent peu vers les formations sanitaires, c'est notamment parce qu'ils ont peu d'occasions dans leur cursus scolaire de découvrir les différents métiers de la santé. Quand ils s'y orientent, ils se retrouvent souvent rapidement en situation d'échec par méconnaissance de la réalité des métiers et des attendus des formations correspondantes. Il est donc nécessaire de faire découvrir la diversité des métiers de la santé aux élèves le plus tôt possible dans leur cursus scolaire.

Forte d'une première expérimentation en 2025, La Porte du Hainaut souhaite poursuivre la réalisation de quatre stages collectifs itinérants de découverte des métiers de la santé. L'ARS octroyant un cofinancement de l'action, cela permet de doubler le nombre de jeunes pouvant bénéficier de ce stage.

La Porte du Hainaut souhaite également expérimenter un type de stage de découverte plus approfondie des métiers de la santé à destination de 12 lycéens en classe de seconde afin de permettre le renforcement de leur parcours d'orientation professionnelle.

Le projet est porté par l'association FACE MEL HAINAUT qui agit de longue date en direction des publics scolaires pour leur permettre de mieux appréhender le monde de l'entreprise au travers de préparation aux stages, de découverte de métiers et de l'entreprenariat.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser une subvention de 6 000 € à l'association FACE MEL HAINAUT pour la réalisation de l'action.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés à la ligne de gestion SANT-412-65748-CS-SOUT_CLS du Budget Principal.
- d'acter que la subvention reçue de l'Agence Régionale de Santé sera encaissée sur la ligne de gestion SANT-412-74718-CS-SC_CLS du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/243B Conseil Local de Santé Mentale : Subvention à l'association AFEJI- Maison des Adolescents du Valenciennois pour l'action "Van des Possibles"

Suite à la réalisation d'un diagnostic sur la pauvreté en milieu rural, financé par le Commissariat à la Lutte contre la Pauvreté des Hauts-de-France, un dispositif mobile de prévention, le 'Van des Possibles', porté par l'association AFEJI, a été expérimenté.

Ce van a été aménagé en lieu d'écoute à l'attention des jeunes de 11 à 21 ans et de leurs familles. Animé par une équipe composée d'une infirmière et d'une assistante sociale, il représente un outil innovant développé pour proposer un accompagnement au plus proche des besoins des jeunes et de leurs lieux de vie en levant le frein de la mobilité.

Une expérimentation de 6 mois, cofinancée par La Porte du Hainaut et le Pacte des Solidarités à hauteur de 15 000 € chacun, s'est déroulée de mai à novembre 2025. Durant cette période, l'équipe du Van des Possibles a pu rencontrer 378 jeunes et leurs familles dans le cadre d'ateliers collectifs. D'autre part, 66 jeunes ont pu être reçus en entretiens individuels.

Ces rencontres individuelles et collectives ont permis le repérage de situations de souffrance puisqu'elles ont donné lieu à quatre informations préoccupantes et deux orientations aux urgences pour risque de passage à l'acte suicidaire ayant nécessité des hospitalisations.

Autant de données qui renforcent la conviction de poursuivre ce dispositif qui a été intégré au plan d'actions du Conseil Local de Santé Mentale de La Porte du Hainaut. Ce dernier, officiellement validé le 25 septembre 2025 développe un axe « santé mentale et prévention » qui permettra de repérer les signaux faibles et intervenir collectivement bien en amont de ces situations à risque.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser une subvention de 31 590 € à l'association AFEJI pour la réalisation de l'action « Van des Possibles » de la Maison des Adolescents.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention d'objectifs nécessaire au versement de la subvention.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés à la ligne de gestion SANT-412-65748-CS-SOUT_CLS du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/244B Lutte contre les conduites addictives : Convention entre La Porte du Hainaut et la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM) dans le cadre du financement 2025 pour le dispositif "Accompagnement Individuel Renforcé"

La lutte contre toutes les formes de conduites addictives est une priorité partagée par tous.

Chacun le constate, la consommation de substances psychoactives est un facteur majeur de violences du quotidien, notamment intrafamiliales, ainsi que des accidents mortels sur la route. Elle contribue également à l'insécurité liée aux trafics, qui touche aussi bien les villes que les territoires ruraux.

Conscients de cette réalité et en lien avec le Parquet de Valenciennes, les élus de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole et de La Porte du Hainaut se sont mobilisés afin de proposer une action conjointe qui intègre la dimension de la prévention des risques et de la réitération.

Ce dispositif, dénommé AIR (Accompagnement Individuel Renforcé), est établi dans un cadre d'alternatives aux poursuites et reste orienté vers la prévention de la récidive en favorisant l'insertion sociale et professionnelle.

Le public visé sont les hommes et femmes majeurs, consommateurs de substances psychoactives et plus globalement concernés par des comportements à risque ou des problématiques addictives récidivistes.

Les objectifs du dispositif AIR sont de :

- Diminuer les risques de récidive,
- Restaurer et améliorer les conditions sanitaires,
- Réduire le recours à l'emprisonnement,
- Favoriser l'insertion ou la réinsertion sociale et professionnelle.

En 2024, sur 164 personnes accompagnées sur l'arrondissement de Valenciennes, 75 étaient domiciliées sur le territoire de La Porte du Hainaut dont 22 en Quartiers Politique de la Ville.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser à la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole une participation financière de 16 762 € au titre du co-financement du dispositif d'Accompagnement Individuel Renforcé sur l'arrondissement pour l'année 2025.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés à la ligne de gestion CS-52-657358-SOUT_CS du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/245B Renouvellement urbain minier - Cités minières de Denain (Turenne, Chabaud Latour et Bellevue) - Marché de maîtrise d'œuvre : Autorisation de signature d'un avenant n°2

Dans le cadre de sa politique de renouvellement urbain des quartiers et cités minières, La Porte du Hainaut a réalisé en 2022 une étude pré-opérationnelle de requalification urbaine de redynamisation sociale et économique et de valorisation patrimoniale et environnementale sur les cités Turenne, Chabaud Latour et Bellevue de Denain.

Pour mener à bien ce projet, La Porte du Hainaut s'est adjoint les compétences d'une équipe de Maîtrise d'œuvre représentée par le groupement PAYSAGE 360 / GEXPEO / SG INGENIERIE / AXECO.

Dans le cadre de l'exécution de son marché, le titulaire a été confronté à certains aléas le conduisant à proposer un avenant n°2 portant sur l'intégration de 5 missions complémentaires. La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver ce qui précède et d'autoriser la conclusion d'un avenant n°2 au marché n°M23034 avec le groupement titulaire pour un montant de 15 600 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer l'avenant correspondant.
- d'acter que les crédits liés à cet avenant n°2 sont affectés au Budget Primitif 2025 sur la ligne de gestion RUD-515-2317-7000040-RU-RU_DENAIN.

Adoptée à l'unanimité

25/246B Aide au parcours de performance sportif : Soutien financier au boxeur Brishen BOTTIER

Monsieur Brishen BOTTIER, âgé de 17 ans, est licencié depuis 10 ans de l'association « Les Boxeurs Amandinois » et s'est illustré par ses performances sportives récentes en obtenant 2 titres de champion de France et vice-champion du critérium national cadets 2024.

Grâce à ces résultats, il a été retenu pour intégrer le CREPS de Nancy.

Ce parcours permet aux jeunes sportifs à fort potentiel de bénéficier d'un encadrement sportif spécialisé et de haut niveau, d'un suivi médical et paramédical adapté, d'un accompagnement scolaire pour concilier études et pratique sportive dans un environnement favorable à la progression vers le haut niveau.

L'effort financier requis constitue un frein à la poursuite de son projet sportif.

Le Bureau Communautaire décide :

- en complément du soutien de la Fédération Française de Boxe, de l'association « Les Boxeurs Amandinois » et de la famille, il est proposé d'octroyer à l'association « Les Boxeurs Amandinois » une subvention de 930 € pour le paiement des frais d'inscription et de résidence au CREPS de Nancy de Monsieur Brishen BOTTIER pour l'année scolaire 2025/2026.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés à la ligne de gestion DAS-3272-65748-DAS-SSA.

Adoptée à l'unanimité

25/247B SAS Denain Voltaire Basket Porte du Hainaut : Subvention pour la saison 2025/2026

La SAS Denain Voltaire Basket Porte du Hainaut s'est constituée en application du Code du Sport, après avoir dépassé les moyennes des recettes perçues et/ou des rémunérations versées aux sportifs au cours des 3 derniers exercices connus.

Cette société s'est vue déléguer la gestion du secteur professionnel de l'Association Sport Cail Denain Voltaire Porte du Hainaut.

La Porte du Hainaut va verser aux associations déjà subventionnées en 2025 une avance de subvention s'élevant à 70% du montant prévu par la grille de subventions aux équipes de haut-niveau.

La SAS Denain Voltaire Basket Porte du Hainaut ayant été créée en juillet 2025, elle ne peut prétendre

à ce mécanisme.

Afin de ne pas mettre en difficulté la SAS Denain Voltaire Basket Porte du Hainaut et lui permettre de continuer son activité,

Le Bureau Communautaire décide :

- d'octroyer une subvention d'un montant de 343 963,51 € à la SAS Denain Voltaire Basket Porte du Hainaut au titre de la saison 2025/2026 dont une avance de 250 000 € dès la signature de la convention de partenariat.
- de verser le solde de la subvention à la remise du bilan des actions prévues dans la convention de partenariat.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention de partenariat ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus à la Décision Modificative n°2 du Budget 2025 affectés à la ligne de gestion DAS-3271-65748-SUBV_CS_NN.

Adoptée à l'unanimité

25/248B Dispositif d'aides aux TPE : Attribution de subventions

Lors des réunions en date du 28 août et 16 octobre 2025, le comité TPE a examiné 9 projets de création et développement de TPE. La commission 'Commerce, artisanat et emploi de proximité' a donné un avis favorable.

Le montant des investissements de ces 9 projets s'élève à 225 039 € pour 18 emplois créés ou pérennisés avec une participation de La Porte du Hainaut pour un montant de 41 240 € de subventions.

Le détail de ces TPE est repris ci-dessous :

- Création de l'Entreprise VERT TIGE à Denain, Fleuriste.
Aide à l'investissement matériel : 818 €,
Aide à l'investissement immobilier : 1 899 €.
- Création de l'Entreprise M ET VOUS SERVICES à Bruille-Saint-Amand, avec pour activité les services à la personne.
Aide à l'investissement matériel : 704 €.
- Création de l'Entreprise OBSILIA à Lecelles, avec pour activité l'informatique.
Aide à l'investissement matériel : 4 607 €.
- Création de l'Entreprise MAISON VIANA à Marquette-en-Ostrevant, centre de soins esthétiques et corporels.
Aide à l'investissement matériel : 9 446 €.
- Création de l'Entreprise INSTANT GOURMAND BY NINIE à Saint-Amand-les-Eaux, traiteur événementiel.
Aide à l'investissement matériel : 3 135 €,
Aide à l'investissement immobilier : 1 496 €.
- Développement de l'Entreprise FRITERIE CHEZ MEME à Haveluy, avec pour activité la restauration rapide de frites.
Aide à l'investissement immobilier : 2 203 €.
- Développement de l'Entreprise MAISON RIDON à Brillon, Boucherie-Charcuterie.
Aide à l'investissement immobilier : 11 486 €.
- Création de l'Entreprise L'ETINCELLE DU BIEN ETRE à Thiant, centre de bien-être esthétique et naturopathie.
Aide à l'investissement matériel : 4 356 €.
- Création de l'Entreprise LES FEES CHIC à Haspres, boutique de prêt à porter féminin.
Aide à l'investissement matériel : 787 €,
Aide à l'investissement immobilier : 303 €.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'attribution des subventions individuelles pour chacun des projets présentés ci-dessus. Chaque fiche projet précise les montants, les bénéficiaires et les modalités de versement des subventions.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et notamment à signer les conventions d'aides à chaque bénéficiaire.
- d'acter que les crédits affectés à cette aide ont été prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés sur la ligne 60-20422-903011Q-DAE-TPE.

Adoptée à l'unanimité

25/249B Cycle de l'eau - Participation à l'étude Hydrologie-Milieux-Usages-Climat (HMUC) SAGE Scarpe Aval



Au cours des dernières années, la ressource en eau dans les Hauts-de-France est passée du statut de ressource disponible et abondante à celui de ressource en tension saisonnière. Afin de permettre une gestion plus anticipée des périodes de sécheresses, il a été inscrit dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027 que des études Hydrologie, Milieux, Usages et Climat soient réalisées dans chaque SAGE du bassin versant Artois Picardie.

Ces études permettront de définir, par SAGE, des volumes disponibles prélevables pour chacun des usages : eau potable, industrie et agriculture, tout en laissant une part pour le milieu naturel. Ces volumes tiendront compte des évolutions climatiques et pourront être assortis d'objectifs de baisse dus à la raréfaction à venir de la ressource.

Pour accompagner cette démarche, l'agence de l'Eau Artois Picardie subventionne chaque étude à hauteur de 70%.

Le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut a lancé une consultation pour un marché de service en début d'année 2025 afin de réaliser l'étude en 5 phases.

Le bureau d'étude qui a remporté le marché est IRH.

Une fois la participation de l'Agence de l'Eau déduite, il reste 30 % résiduel qui est divisé entre les 4 EPCI contributeurs du SAGE Scarpe Aval.

La part de La Porte du Hainaut représente donc 37% du résiduel.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser au Parc Naturel Régional Scarpe Escaut une participation financière exceptionnelle pour l'étude HMUC du SAGE Scarpe Aval d'un montant de 39 339,82 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense seront à inscrire au Budget Primitif 2026 et affectés à la ligne de gestion CYCL_EAU-731-2041581-ENV-SCARPE du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/250B Maintenance et entretien des ouvrages d'assainissement des Eaux Usées Pluviales (EU/EP), jets d'eau et fontaines situés sur le territoire et dans les bâtiments de La Porte du Hainaut : Autorisation de signature du marché public

La Porte du Hainaut a procédé au lancement d'une consultation relative à la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux usées et pluviales, jet d'eau et fontaine situés sur le territoire et les bâtiments communautaires.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 2 décembre dernier a décidé de retenir l'offre présentée par la société EAU TRAVAUX ET MAINTENANCE (Escautpont).

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer le marché avec l'attributaire susmentionné pour les prestations et les montants suivants :
 - ✓ Prestation préventive : 50 902 € HT sur l'année 1 - 51 668,70 € HT sur l'année 2 – 52 444,30 € HT sur l'année 3 et 53 233,90 € HT sur l'année 4,
 - ✓ Prestation curative : sans minimum – 250 000 € maximum.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget 2025 et affectés aux lignes de gestion de services de La Porte du Hainaut à des fins de servir les actions menées en matière de tourisme, développement économique, cycle de l'eau, environnement, principalement.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATION

25/241B Information Marchés publics - Travaux de restauration du clos et couvert du Château de la Princesse d'Arenberg : Résultat de l'attribution

Les élus ont été informés de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 9 septembre dernier concernant le résultat de l'attribution du marché relatif à la réalisation des travaux de restauration du clos et couvert du Château de la Princesse d'Arenberg.

L'attributaire suivant a été désigné :

Attributaires	Montant de l'offre en € HT
HDF CONSTRUCTION (59220 Denain)	3 859 000 €

CALENDRIER

Dates des prochaines instances :

→ Exécutif

Mercredi 14 janvier 2026 – 12h00

→ Bureau et Conseil Communautaire

Lundi 26 janvier 2026 – dès 16h00

Fait à Wallers, le lundi 15 décembre 2025

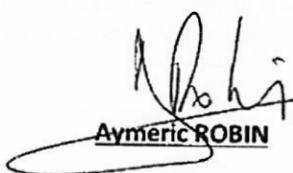
Affiché et publié le 22/12/2025

Par délégation
La Directrice Juridique
Cécile LINQUETTE

18/12/2025

Aymeric ROBIN
Président de La Porte du Hainaut

Le Président de La Porte du Hainaut


Aymeric ROBIN

La Secrétaire de séance,

Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES)

